

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix-neuf Février, à 18 heures 30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 13 Février 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER -
TOURAINÉ - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE -CHAPRON - DAHINDEN - GUEHL -
M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST qui donne pouvoir à M. LESAULNIER
Mme LEMOINE - M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Gwénaél TOURAINÉ



2015 - 01 : Travaux 2015 Aménagement de la « Place du Champ de Foire »

M. LESAULNIER, Maire, donne la parole à M. DRUMARE, Premier Adjoint et Président de la Commission Travaux. Celui-ci fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue peu avant concernant l'aménagement de la Place du Champ de Foire. Un city-stade y sera installé, ainsi que des jeux pour enfants et un terrain de pétanque. Plusieurs devis ont été examinés, pour le terrassement de la place d'une part, et pour les jeux d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT les devis des entreprises ci-dessous :

Entreprises	H.T	T.V.A	T.T.C
T.P VIQUESNEL	50 639.91	10 127.98	60 767.89
HUSSON INTERNATIONAL	43 235.65	8 647.13	51 882.78
TOTAL	93 875.56	18 775.11	112 650.67

Cette dépense sera prélevée au Budget unique 2015 - Section Investissement -

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix-neuf Février, à 18 heures 30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 13 Février 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER -
TOURAINÉ - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE -CHAPRON - DAHINDEN - GUEHL -
M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST qui donne pouvoir à M. LESAULNIER
Mme LEMOINE - M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Gwénaél TOURAINÉ



2015 - 02 : SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015
Comité des Fêtes	4 500.00
Anciens Combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	550.00
ISCL	100.00
Sapeurs-Pompiers de Cormeilles	150.00
Union des Maires et Élus de l'Eure	115.00
Secours Catholique de Cormeilles	85.00
Riverains de la Calonne de Cormeilles	100.00
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00
S.A.R.S d'Appeville-Annebault	600.00
TOTAL	6 250.00

Cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2015 – Section de Fonctionnement.

Article 6574.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix-neuf Février, à 18 heures 30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 13 Février 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE -CHAPRON - DAHINDEN - GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST qui donne pouvoir à M. LESAULNIER
Mme LEMOINE - M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. Gwénaél TOURAINE



2015 - 03 : Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

PREFECTURE DE L'EURE
04 MARS 2015
ARRIVEE

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 382 675.71 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 95 668.92 € (soit 25% de 382 675.71 €)

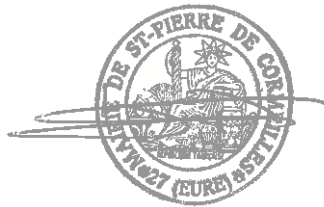
Les dépenses d'investissement concernées sont :

- Frais d'honoraires PLU / Bureau d'études GILSON : 2 400.00 € (Article 202),
- Acquisition de matériel de nettoyage : 362.95 € (Article 2188),
total inférieur au plafond autorisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

D'ACCEPTER les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



PREFECTURE DE L'EURE

04 MARS 2015

ARRIVEE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - 04 : SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le vote des subventions suivantes :

Association des Maires du Canton de Cormeilles..... 150.00 €

Subvention exceptionnelle « École A. Demangeon de Cormeilles »..... 80.00 €

Cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2015 – Section de Fonctionnement.

Article 6574.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-de-Cormeilles recevra une subvention de 4 500.00 € qui sera prélevée sur le budget primitif 2015 – Section de Fonctionnement. Article 657362.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM. LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - 05 : Participations aux charges scolaires de Cormeilles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **49 864.76 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires des Écoles de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2015 – Article 6558.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM. LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - 05 : Participations aux charges scolaires de Cormeilles

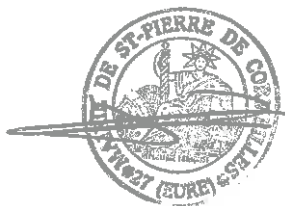
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **49 864.76 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires des Écoles de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2015 – Article 6558.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



**2015 - 06 : Participations aux charges scolaires de Cormeilles de l'OGEC
École Sainte-Marie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **6 750.00 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires de l'OGEC – École Sainte-Marie de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2015 – Article 6558.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - 07 : REMPLACEMENT des poteaux Incendie

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du compte-rendu reçu du SDIS de l'Eure (Service Départemental et de Secours de l'Eure) indiquant que deux poteaux à incendie se trouvant Place du Champ de Foire et route du Boulay ne fonctionnent plus. Il est donc urgent de les remplacer.

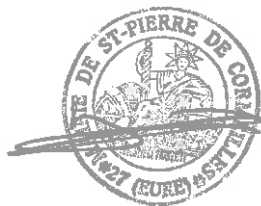
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT les deux devis de la SAUR, Centre Normandie à Coutances, (50)

pour un montant de : 4 393.54 H.T

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - 08 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

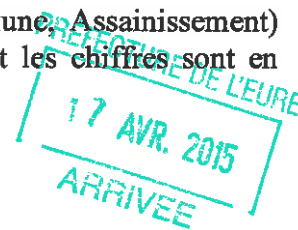
Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes de gestion 2014 (Commune, Assainissement) établis par Mme MINOT (Comptable de la Trésorerie de Beuzeville) dont les chiffres sont en concordance avec le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les Comptes de Gestion (Commune, Assainissement).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - 10 : AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2014 sur LE BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014 ;
Constatant un excédent de fonctionnement de 40 998.24 €

DÉCIDE de l'affecter comme suit :

A/ Résultat de l'Exercice	40 998.24 €
B/ Résultat antérieur reporté	371 677.51 €
C/ TOTAL du résultat à affecter	412 675.75 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2014 (D.001) (Déficit de financement)	- 66 550.79 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2014 (RAR/ Recettes Invest – RAR/Dépenses Invest)	- 2 400.00 €
F) TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	- 68 950.79 €
Décision d'affectation en réserve (R 1068) D'investissement	68 950.79 €
G) Résultat de fonctionnement reporté (R002)	343 724.96 €

PRÉFECTURE DE L'EUROPE
17 AVR. 2015
ARRIVÉE

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 02 Avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 26 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - MM. DRUMARE - LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mme GUEHL - M. LEGAY, Mme LEMOINE Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. COLAS

Secrétaire de séance : M. Dominique BOSCHER



2015 - II : VOTE DES 4 TAXES LOCALES DE 2015

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, majoritairement,

DÉCIDE de ne pas augmenter et **VOTE** les quatre Taxes Directes Locales comme suit :

	2015
TAXE D'HABITATION	9.95
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	7.95
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	14.11
CFE	12.77

FIXE le montant des sommes à recouvrer au titre des Contributions Directes 2015 à : **128 694 €**.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 13 : Acquisition de matériel pour le fleurissement de la commune

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil Municipal, que M. BOSCHER s'est réuni avec MM. LESAULNIER, DRUMARE et Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN et GUEHL afin d'établir un programme de fleurissement de la commune. M. le Maire donne lecture du devis et propose que cette réalisation s'effectue sur deux années afin d'investir dans du matériel de qualité et pérenne. Il tient à remercier MM. BOSCHER, LOSIER, TOURAINE pour la mise en place des jardinières à la mairie, l'église et sur les candélabres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme et la réalisation sur deux années,

RETIENT le devis de la Société ATECH, sise à CHOLET (49),

Pour un montant de : 3 235.82 € T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER

PRÉFECTURE DE L'EURE
- 6 JUIL. 2015
ARRIVÉE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 14 : Travaux complémentaires / cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission cimetière, qui explique que des travaux complémentaires sont nécessaires dans le cimetière concernant l'ossuaire qui n'est plus adapté et la modification du site cinéraire par la délimitation et l'aménagement du jardin du souvenir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT les devis de la Marbrerie PERDRIX, sise à CORMEILLES (27),

Pour un montant de : 2 580.00 € / T.T.C

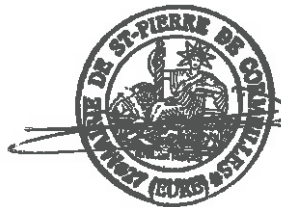
et

Pour un montant de : 2 400.00 € / T. T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d' Investissement - Article 2116.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 6 JUL. 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 15 : Prestataire pour l'étude de réhabilitation de l'ancienne école

Monsieur le Maire indique, aux membres du Conseil Municipal, que la commission travaux s'est réunie sous la présidence de M. Jean-François DRUMARE afin de concrétiser le devenir de l'ancienne école de Saint-Pierre-de-Cormeilles. Il a été décidé la réhabilitation de cette bâtisse avec deux projets à définir (création de logements ou de locaux administratifs...). Afin de concrétiser ce choix une étude précise doit être réalisée par un professionnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis du dessinateur-projeteur Isabelle LE BAILLIF, Bernay, (27)

Pour un montant de : 3 000.000 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d' Investissement - Article 202.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

6 JUL. 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 16 : Entretien / Rond-Point de la vierge

Monsieur le Maire expose, aux membres du conseil municipal, que suite à leur demande il a fait appel à trois entreprises pour l'entretien du rond-point de la vierge. Deux entreprises ont répondu favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement,

RETIENT le devis de l'entreprise DE NOBLET, sise à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, (27)

Pour un montant de : 1 439.00 € / H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 6 JUL. 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 17 : Contrat / ALPI

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'Association A.L.P.I de Cormeilles (Association Lieuvain Pays d'Auge pour l'Insertion), lors de son Assemblée Générale du 05 juin 2015 a procédé à une légère augmentation de son taux horaire comme suit : 9.70 € au lieu de 9.60 €, à compter du 1^{er} juillet 2015, le coût des frais de déplacements et du matériel utilisé sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend note de l'augmentation du taux horaire des prestations de service et le coût inchangé des frais de déplacements et du matériel utilisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 6 JUIL. 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 18 : Devis complémentaire / station d'épuration

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique LUST, Président de la commission assainissement qui explique que suite à la vidange des lagunes à compter du 15 Aout 2015, il serait opportun d'en profiter pour renouveler l'ensemble de séparation des sables et des graisses dont l'état est très vétuste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

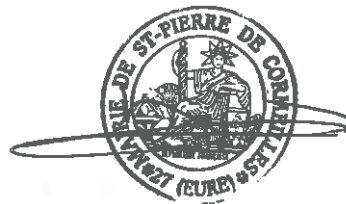
RETIENT le devis de la société SAUR, sise à Pont-L'Evêque, (14),

Pour un montant de : 17 838.00 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au Budget Assainissement 2015 - Section d'Investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 6 JUIL. 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 19 : Devis complémentaire / Aménagement de la Place du Champ de Foire

Monsieur le Maire explique que suite à une visite Place du Champ de Foire dont les travaux ont commencé le 16 juin dernier, il serait souhaitable pour la sécurité des enfants d'installer en complément une clôture de 50 m dans la partie inférieure du city-stade afin d'assurer la sécurité des enfants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de SARL TP VIQUESNEL, sise à le Pin (14),

Pour un montant de : 2 040.00 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 6 JUL. 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le Dix Huit Juin, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Juin 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : M. Christophe COLAS



2015 - 20 : Vente du véhicule de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite au départ en retraite de l'adjoint technique et de la nouvelle organisation de l'entretien de la commune, il n'est pas utile de garder le véhicule automobile et propose de le vendre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition de Monsieur le Maire et **DÉCIDE** de le vendre pour un montant de : 500.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 6 JUL, 2015

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINÉ - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Jöelle LEFEVRE



2015 - 21 : Projet d'interdiction de poids lourds en transit dans Cormeilles

Monsieur le Maire remercie Pascal CAUCHE, maire de Cormeilles, d'avoir répondu présent à la demande du conseil municipal, afin de donner des éclaircissements sur sa demande d'interdiction des poids lourds en transit dans Cormeilles.

Après avoir entendu les explications de M. CAUCHE et considérant le projet d'interdire la circulation des poids lourds en transit dans le centre bourg historique de Cormeilles nécessaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement,

DONNE son accord à la mise en place d'un itinéraire de déviation visant à interdire le transit des poids lourds dans le bourg de Cormeilles.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINÉ - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle LEFEVRE



2015 - 22 : Élection d'un correspondant défense

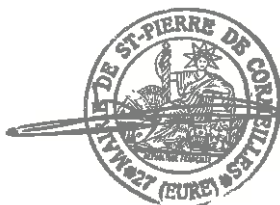
Monsieur le Maire explique que suite à la circulaire du 26 octobre 2001 et à la demande du ministère de la défense il doit être désigné parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune. Son rôle, entre autre, est de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Gwénaél TOURAINÉ, conseiller municipal, correspondant défense.

Cette délibération sera transmise à la Préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd), qui anime le réseau au plan national.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Jöelle LEFEVRE



2015 - 23 : Changement de l'appareil de tintement de la cloche N° 2 / Église

Suite à l'intervention de l'entreprise BIARD-ROY concernant les cloches de notre église qui ne sonnaient plus régulièrement, il s'est révélé une usure importante et irréparable sur l'appareil de tintement de la cloche N° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

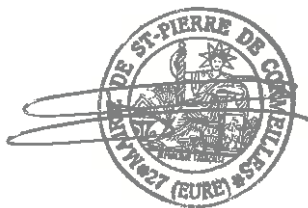
DÉCIDE de retenir le devis de BIARD-ROY, sis à Sainte-Austreberthe (76),

Pour un montant de : 1 093.20 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Jöelle LEFEVRE



2015 - 24 : Extension du réseau d'eau LACROIX / nouveau prestataire

Suite au changement de prestataire du réseau d'eau, au 1^{er} juillet dernier, nous sommes dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération concernant les travaux d'extension de la propriété LACROIX. Monsieur le Maire présente le nouveau devis de la société S.E.E.N.

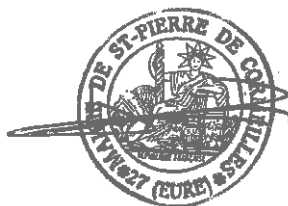
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la Société S.E.E.N (Société d'Études et d'Environnement de Normandie), sise à Le Thuit-Signol (27370),

Pour un montant de : 6 394.77 € / H.T.

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



21 OCT 2015
ARRIVEE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle LEFEVRE



2015 - 22 : Election d'un correspondant défense

Monsieur le Maire explique que suite à la circulaire du 26 octobre 2001 et à la demande du ministère de la défense il doit être désigné parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune. Son rôle, entre autre, est de relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Gwénaél TOURAINE, conseiller municipal, correspondant défense.

Cette délibération sera transmise à la Préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICO), qui anime le réseau au plan national.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Jöelle LEFEVRE



2015 - 25 : Déplacement d'un monument au cimetière

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission cimetière, fait un état des lieux aux membres du conseil municipal concernant un monument dans l'ancien cimetière qui n'est pas aligné et qui du coup génère la perte d'une dizaine d'emplacements. La solution la plus appropriée serait de le déplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de le déplacer avec l'accord des descendants,

RETIENT le devis de la Marbrerie PERDRIX, sise à Cormeilles,

Pour un montant de : 2 880.00 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Joëlle LEFEVRE



2015 - 24 : Extension du réseau d'eau LACROIX / nouveau prestataire

Suite au changement de prestataire du réseau d'eau, au 1^{er} juillet dernier, nous sommes dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération concernant les travaux d'extension de la propriété LACROIX. Monsieur le Maire présente le nouveau devis de la société S.E.E.N.

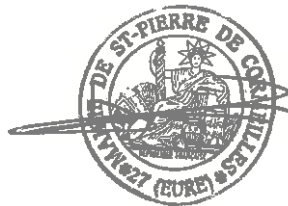
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la Société S.E.E.N (Société d'Études et d'Environnement de Normandie), sise à Le Thuit-Signol (27370),

Pour un montant de : 6 394.77 € / H.T.

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



21 OCT 2015
ARRIVEE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Jöelle LEFEVRE



2015 - 26 : Extension du réseau d'eau LACROIX / nouveau prestataire

Annule et remplace la délibération N° 2015-24 du 01/10/2015

Suite au changement de prestataire du réseau d'eau, au 1^{er} juillet dernier, nous sommes dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération concernant les travaux d'extension de la propriété LACROIX. Monsieur le Maire présente le nouveau devis de la société S.E.E.N.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la Société S.E.E.N (Société d'Études et d'Environnement de Normandie), sise à Le Thuit-Signol (27370),

Pour un montant de : 6 394.77 € / H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier (dont la convention de versement de participation au syndicat d'eau).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 01 Octobre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

Secrétaire de séance : Mme Jöelle LEFEVRE



2015 - 25 : Déplacement d'un monument au cimetière

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission cimetière, fait un état des lieux aux membres du conseil municipal concernant un monument dans l'ancien cimetière qui n'est pas aligné et qui du coup génère la perte d'une dizaine d'emplacements. La solution la plus appropriée serait de le déplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de le déplacer avec l'accord des descendants,

RETIENT le devis de la Marbrerie PERDRIX, sise à Cormeilles,

Pour un montant de : 2 880.00 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée au budget unique 2015 - Section d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



21 OCT. 2015
ARRIVEE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjointes - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 27 : Enfouissement des Réseaux / Route de Cavicourt / Programme 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité en 2016.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière qui sera mentionnée dans une convention. Cette participation s'élève :

- en section d'investissement : 33 000.00 € dont 31 000.00 € pour le réseau de distribution publique d'électricité et 2 000.00 € pour l'éclairage public.

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière, à réception de cette dernière courant décembre et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement, (DP et EP).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'Yonne
27 DEC 2015
ACTUELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 28 : Enfouissement des Réseaux / Route de Lisieux / Programme 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité en 2016.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière qui sera mentionnée dans une convention. Cette participation s'élève :

- en section d'investissement : 10 766.67 € dont 9 100.00 € pour le réseau de distribution publique d'électricité et 1 666.67 € pour l'éclairage public.

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière, à réception de cette dernière courant février 2016 si l'opération est retenue à la programmation complémentaire du SIEGE et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement, (DP et EP).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

A2015-28

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 29 : Extension du réseau électrique / Route de la Fresnaie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité en 2016.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention. Cette participation s'élève :

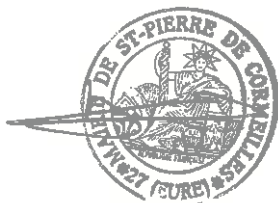
- en section d'investissement : 1 920.00 €.

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016 pour les dépenses d'investissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PROTECTORAT DE L'ÉTAT

22 DEC 2015

A 10 h 15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 30 : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

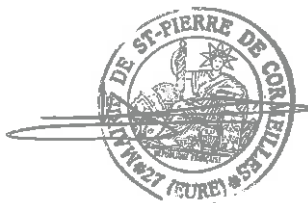
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ÉMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet pour la raison suivante :

- Ce projet est incohérent par rapport au canton. Nous souhaitons un regroupement des communautés de communes de : Beuzeville, Cormeilles, Vièvre Lieuvin et Thiberville.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE LEURE

22 DEC. 2015

A

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



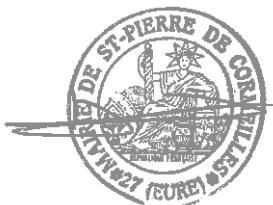
2015 - 31 : Convention de versement de participation au Syndicat d'Eau pour des travaux d'adduction d'eau Potable

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer des conventions avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles, lieuvain, Thiberville, pour chaque dossier d'extension du réseau d'eau potable, afin de régler ces travaux au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions nécessaires à chaque dossier de travaux d'eau potable avec le syndicat d'Adduction d'Eau potable de Cormeilles, Lieuvain, Thiberville.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EUVE

22 DEC. 2015

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 32 : Renouvellement de Convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Cette dernière annule et remplace toute version antérieure. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. En cas de refus, le centre de gestion mettra fin à la convention antérieure, et ce, dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, à charge de la collectivité d'assurer ses obligations en termes de suivi médical de ses agents par tous autres moyens à sa convenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure (sous réserve que le conseil d'administration de ce dernier délibère favorablement le 3 décembre 2015 et ce, conformément à l'exemplaire joint.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ATTENTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 33 : Convention pour la facturation et la perception de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention entre STGS, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles, Lieuvain, Thiberville et la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles afin que la facturation assainissement soit assurée par le nouveau prestataire STGS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, et tous les documents afférents à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PREFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ARROSÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 34 : Convention aux exploitants de stations d'épuration avec le département de l'Eure

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de la Direction de l'eau et de l'Assainissement d'Evreux une convention pour l'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration. Les prestations consistent à des visites de contrôle et d'analyses permettant le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, et tous les documents afférents à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

27 DEC. 2015

A. L. S.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 35 : Vente d'une parcelle de terrain

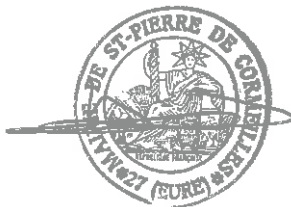
Suite à la délibération 2041-30 du 20 juin 2014 concernant la mise en vente d'une parcelle de terrain « rue Fitz-Osbern », Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'achat pour ce terrain d'un montant de 30 000.00 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de vendre la parcelle située « rue Fitz-Obern », cadastrée AD 208, d'une contenance de 750 m², appartenant à la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, pour un montant de 30 000.00 € / net vendeur.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires au bon déroulement de cette vente et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

A. RAUZE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Quinze, le 03 décembre, à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - M. PREVOT - Mmes GUEHL - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle LEMOINE donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Christophe COLAS absent excusé

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHAPRON



2015 - 36 : Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la vente du véhicule de la commune, il est nécessaire de le sortir du patrimoine et d'inscrire différentes écritures comptables afin de réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE les écritures suivantes au budget unique 2015 :

Titre au 775 de 500.00 € (opération réelle)

Mandat au 675 de 3 900.00 € (opération d'ordre)

Titre au 2182 de 3 900.00 € (opération d'ordre)

Mandat au 192 de 3 400.00 € (opération d'ordre)

Titre au 776 de 3 400.00 € (opération d'ordre)

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



PRÉFECTURE DE L'EURE

27 DEC. 2015

ACTUELLE